



Compte-rendu du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 6 janvier 2011)

LE CHEF DES DROITS DE L'HOMME REND COMPTE DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1946

Un comité mis sur pied par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour suivre l'application de la résolution 1946 du Conseil de Sécurité des Nations Unies continue à mener à bien sa mission, le Directeur de la Division des Droits de l'Homme, M. Simon Munzu, a révélé jeudi, 6 janvier 2011 à Abidjan.

S'exprimant lors de la conférence de presse hebdomadaire de l'ONUCI, M. Munzu a rappelé que la Résolution 1946 vise les personnes qui menacent le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire, celles qui mènent des attaques contre l'ONUCI et la Force Licorne, et font obstacle à leur libre circulation, ainsi que les personnes qui commettent des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Le Comité de Suivi s'intéresse aussi aux incitations publiques à la haine et à la violence et la limitation d'accès à une information pluraliste et diversifiée dans les médias. Il « est en train de surveiller ces différents cas et le moment venu, le fruit de ce travail sera présenté au Conseil de sécurité et à son comité de sanctions », a expliqué M. Munzu, notant que la justice internationale donne souvent l'impression d'avancer au pas de tortue mais pèse le poids d'un éléphant « et le travail qui est fait en ce moment dans ce sens peut porter ses fruits dans cinq ans ou plus ». A cet égard, il a cité les exemples de personnages de la Sierra Léone, du Libéria et de la République démocratique du Congo (RDC), qui sont devant la justice internationale pour des actes supposés avoir été commis il y a cinq ou même dix ans.

Faisant le point de la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, M Munzu a relevé que l'ONUCI avait noté depuis le jeudi 30 décembre 2010, 31 nouveaux cas de personnes décédées dans des circonstances susceptibles d'être qualifiées d'atteintes au droit à la vie. L'ONUCI a également enregistré 17 nouveaux cas de disparitions forcées dans les quartiers d'Abidjan.

« Ces informations ont été recueillies à partir de notre Centre d'appels qui a enregistré en une semaine, 204 appels qui ont fait part de 316 cas de violations des Droits de l'Homme », a affirmé M Munzu. Il a estimé que chacun devrait être préoccupé par les violations des Droits de l'Homme, quel que soit son affiliation ou ses sentiments politiques.

M Munzu a aussi indiqué que l'ONUCI avait observé ces derniers jours, plusieurs accrochages et des conflits inter communautaires donnant lieu à plusieurs exactions, notamment à Zuénoula et à Gabia, dans le centre-ouest.

Il a indiqué que le cas le plus grave était les incidents survenus à Duékoué depuis trois ou quatre jours, où des violences intercommunautaires ont éclaté suite à la mort d'une femme lors d'un braquage. Selon les informations reçues par l'ONUCI, au moins 14 personnes ont été tuées dans ces affrontements, qui ont entraîné le déplacement massif des populations, a-t-il dit.

Au nombre des violations, M. Munzu a aussi relevé la descente musclée au siège du PDCI et quartier général du RHDP par les Forces de défense et de sécurité (FDS), faisant au moins un mort et plusieurs arrestations, dont le chiffre, selon les sources, varie entre 35 et 80. « Ces personnes auraient été amenées à la Préfecture de police d'Abidjan et nous ne sommes pas sûrs de leur sort », a-t-il souligné.

Le responsable des Droits de l'Homme a souligné que « l'ONUCI continuera à travailler parce que notre action va dans l'intérêt des populations ivoiriennes et jusqu'à preuve du contraire celles-ci continuent à apprécier ce que nous faisons, même dans le contexte actuel où les relations entre la mission et certains politiques semblent tendues ».

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Kenneth O. Blackman, Chargé de l'Information, Tél. : +225-20233392;
Portable: +225-08071584, Fax. : +225 20235107
Email: blackman@un.org,

<http://www.onuci.org>